Image not found or type unknown

procedure de divorce: comment obliger mon ex a vendre le bien

Par **tricour**, le **02/01/2011** à **18:42**

Bonsoir,

Je suis en procédure de divorce depuis mi-2008, qui est toujours en cours suite à de nombreux renvois obtenus par l'avocate de mon ex.

Aujourd'hui, seul un bien immobilier à 50/50 nous lie, car il y a un prêt immobilier dont nous sommes solidaires dessus, et qu'elle occupe a titre onéreux.

Comment d'une part pousser mon ex à vendre l'appartement commun, sachant qu'elle a aussi un prêt immobilier par ailleurs sur un autre bien qu'elle a mis en location?

puis-je pousser la banque à la pousser à vendre notre bien commun ? quid des clauses du prêt?
Comment sinon se désolidariser de ce pret?

C'est devenu l'enfer et je croule sous les dettes.
Merci de vos conseils et expériences diverses.

Par **Domil**, le **02/01/2011** à **18:44**

Je suppose donc qu'il y a eu l'ONC lui donnant la jouissance du domicile conjugal jusqu'au divorce avec paiement d'une indemnité d'occupation.

êtes-vous sous le régime de la communauté ?

Par **tricour**, le **02/01/2011** à **20:51**

oui c'est exact et cette indemnité sera payé lors de la liquidation.
Nous sommes en séparation de biens.
Merci pour votre réponse.

Par **Domil**, le **02/01/2011** à **22:43**

Voyez avec votre avocat, mais ça va être difficile de trouver un acheteur pour un bien grevé d'un droit d'usage (il va acheter sans pouvoir y vivre ou toucher un loyer)

Par **tricour**, le **03/01/2011** à **08:17**

Merci Domil, mais ce n'est pas mon propos.
Je suis plutôt intéressé par connaitre les différents moyens de pression qui me permettrai de la pousser à vendre, notamment au niveau du prêt immobilier.
Est-ce que qq aurait déjà eu ce problème? qu'est ce qui peut pousser une banque à dénoncer un prêt et à demander son remboursement immédiat?
merci d'avance

Par **Domil**, le **03/01/2011** à **16:22**

On ne dénonce pas un pret, on le rembourse par anticipation. Donc non, vous ne pouvez pas contraindre à la vente par ce biais.
De plus, ce type de manoeuvres dilatoires, ça va vous couter cher lors du divorce ...

dilatoires (gagner du temps) ?

Par **tricour**, le **03/01/2011** à **16:24**

c'est à dire? pouvez vous preciser

Par **lanomada**, le **24/03/2011** à **10:54**

Je suis a peu pres dans la meme situation que vous. Mais je ne paie plus le credit a la banque car c'est mon ex qui occupe l'appartement.
Vous pouvez voir avec votre avocat pour cela.
Maintenant j'ai passe a une autre etape, celle de reconstruire, le seul probleme, c'est que mon ex ne veut toujours pas vendre l'appartement, et je suis coincee avec mes 50% dans cet appart. Si quelqu'un connait les moyens de pression pour obliger mon ex a vendre un bien commun, je suis preneuse.....

Par **tricour**, le **24/03/2011** à **20:02**

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés

Bonjour, je vous suggère de faire jouer l'article 217 avec votre avocat, si la situation actuelle fait que et vous et votre ex êtes dans une situation financière catastrophique du notamment au fait que vous ne pouvez plus payer et vous vous endettez un peu plus tous les jours.
C'est une possibilité mais qui pour l'instant n'a fait qu'une jurisprudence pour un cas ou l'ex habitait dans un appart qui appartenait à 100% à l'autre non occupant: il a gagné et forcé la vente !!!
bon courage
Cordialement

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés